

Question écrite

No : 2619

Quid de la capacité d'accueil des personnes adultes en situation de handicap et de polyhandicap

La loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI) prévoit à son article 2 : *chaque canton garantit que les personnes invalides domiciliées sur son territoire ont à leur disposition des institutions répondant adéquatement à leurs besoins.* Avec l'amélioration des conditions d'accueil et de soins, l'espérance de vie des personnes en situation de handicap et de polyhandicap s'allonge, ce qui est réjouissant.

Cependant cela engendre d'une part de nouveaux besoins pour le résident mais aussi de nouveaux défis pour les institutions qui les accueillent.

Les personnes en situation de handicap et de polyhandicap qui vivent dans une institution s'y sentent bien et un changement de lieu peut s'avérer dommageable.

Il faut donc se donner les moyens de les maintenir dans l'institution, ce qui a pour principales conséquences : l'augmentation des besoins en places d'hébergement, l'adaptation des structures pour les personnes vieillissantes, l'ouverture d'unités spécifiques pour ce type de résidents et un personnel spécialisé.

Les besoins pressants exprimés par des parents, c'est de trouver dans notre canton des places adaptées en accueil résidentiel ou en accueil de jour, places qu'ils ne trouvent pas, soit qu'il en manque, soit faute de structures adaptées.

Concernant les besoins futurs la préoccupation principale et bien légitime des parents, c'est d'avoir l'assurance, qu'après leur décès, leurs enfants qui atteindront un jour l'âge de la retraite, continuent à pouvoir bénéficier d'une vie décente dans des structures adaptées avec un encadrement spécialisé.

Dès lors nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Un recensement des personnes adultes en situation de handicap et de polyhandicap dans notre canton existe-il ?
- Combien de demandes sont-elles actuellement en suspens par manque de place ?
- Est-il envisagé d'augmenter le nombre de places en accueil résidentiel et si oui dans quel délai et si non pour quelles raisons ?
- Est-il envisagé d'offrir des places en accueil de jour et si oui dans quel délai et si non pour quelles raisons ?
- Le phénomène de vieillissement est-il également constaté dans notre canton ?
- Une réflexion globale tenant compte de l'espérance de vie qui se prolonge pour les personnes en situation de handicap et de polyhandicap est-elle en cours ?
- Des mesures sont-elles envisagées pour la prise en charge, dans des structures adaptées, des personnes vieillissantes et si oui lesquelles et si non pour quelles raisons ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 27 novembre 2013

Au nom du Groupe PDC-JDC

Paul Froidevaux